

RAPPORT FINANCIER 2014

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



.brussels 
C'EST NOUS TOUS



miv xib

BOZAR

VEEWYDE

FORE DU MID
ZUIDFOOR

Mato

A B

DANS AERT

fashi

RAPPORT FINANCIER 2014

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires et
du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles





— Conseil d'administration depuis le 25 septembre 2014 —



ORGANES DE GESTION

La Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de gestion qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de gestion avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

Jusqu'au 24 septembre 2014		A partir du 25 septembre 2014	
MM.	A. BEECKMANS	MM.	Th. RYCKALTS <i>président</i>
	R. CHAHID		V. CORDIER <i>vice-président</i>
	Br. DE MEEÛS		Br. DE MEEÛS <i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS		Kr. LAUWERS <i>directeur général adjoint</i>
	R. BARGHOUTI		R. BARGHOUTI <i>administrateur</i>
	J. BASILIADES		D. DE BACKER <i>administrateur</i>
Mme	A. BYTTEBIER		H. DE GEEST <i>administrateur</i>
M.	V. CARTON de TOURNAI		D. DELBECQUE <i>administrateur</i>
Mme	L. DE CORTE		I. DÖNMEZ <i>administrateur</i>
MM.	F. DELOOZ	Mme	E. ELOY <i>administrateur</i>
	I. DÖNMEZ	MM.	L. HACKEN <i>administrateur</i>
	J.-R. DUSSART		V. HENDERICK <i>administrateur</i>
	V. HENDERICK	Mme	O. MARGAUX <i>administrateur</i>
Mme	O. MARGAUX	MM.	N. MONSEMPO <i>administrateur</i>
M.	Ph. TOUWAIDE		P. SIMON <i>administrateur</i>
Mmes	K. Van STEENKISTE		H. SIMONS <i>administrateur</i>
	M. VERDONCK	Mme	S. TEMMERMAN <i>administrateur</i>
MM.	D. COPPENS	MM.	D. COPPENS (1) <i>administrateur</i>
	R. TIMMERMANS		R. TIMMERMANS (1) <i>administrateur</i>
	G. VAN HECKE		G. VAN HECKE (1) <i>administrateur</i>
	J. VAN LOOY		K. LOWETTE (2) <i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	A. DE BACKER		A. GUENNED (3) <i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	G. VANDENABEELE		V. RIGA (3) <i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

Comité de gestion

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

Jusqu'au 24 septembre 2014		A partir du 25 septembre 2014	
MM.	A. BEECKMANS	MM.	Th. RYCKALTS <i>président</i>
	R. CHAHID		V. CORDIER <i>vice-président</i>
	Br. DE MEEÛS	Br. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	J.-R. DUSSART	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
	V. HENDERICK	P. SIMON	<i>administrateur</i>
	D. COPPENS	D. COPPENS (1)	<i>administrateur</i>
	R. TIMMERMANS	R. TIMMERMANS (1)	<i>administrateur</i>
	G. VAN HECKE	G. VAN HECKE (1)	<i>administrateur</i>
	J. VAN LOOY	K. LOWETTE (2)	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	A. DE BACKER	A. GUENNED (3)	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	G. VANDENABEELE	V. RIGA (3)	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

En 2007, le comité de gestion institue en son sein :

- un Comité d'audit - chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise ;
- un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

Administrateur-directeur général

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. A ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

Assemblée générale

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration, au Collège des commissaires aux comptes et aux commissaires-réviseurs sur l'exécution de leur mandat. L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), "Bruxelles Infrastructure Finance" (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM. Ph. BARETTE, *directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.*
 W. STOEFS, *inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.*
 Ph. GOSSART, *réviseur d'entreprises.*

Commissaire-réviseur

Le collège des commissaires-réviseurs atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

CABINET MAZARS, représenté par MM. Ph. Gossart et L. Acke, *réviseurs d'entreprises.*
 CABINET RSM, représenté par Mme V. Maricq et M. JF Nobels, *réviseurs d'entreprises.*

.....

Suite aux élections du 25 mai 2014, un nouveau Conseil d'administration et un nouveau Comité de gestion ont été installés. La séance inaugurale du Conseil d'administration s'est déroulée en présence du nouveau ministre Pascal Smet, qui a rappelé à cette occasion les ambitions de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de transports publics. Les administrateurs ont pris connaissance des documents fondamentaux de la STIB et du plan d'entreprise 2014-2018. Ils ont également proposé au Gouvernement les deux administrateurs devant siéger au sein du Comité de gestion.

Lors de sa séance du 18 novembre, le Comité de gestion a désigné le président et les administrateurs siégeant au sein du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

.....



**RAPPORT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET DU COMITÉ DE GESTION**

2014



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société "exploitante" d'un réseau intégré de transport par tramway, bus et métro, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 96 du code des sociétés. A noter que concernant les risques et incertitudes, hormis les éléments repris ci-après, aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

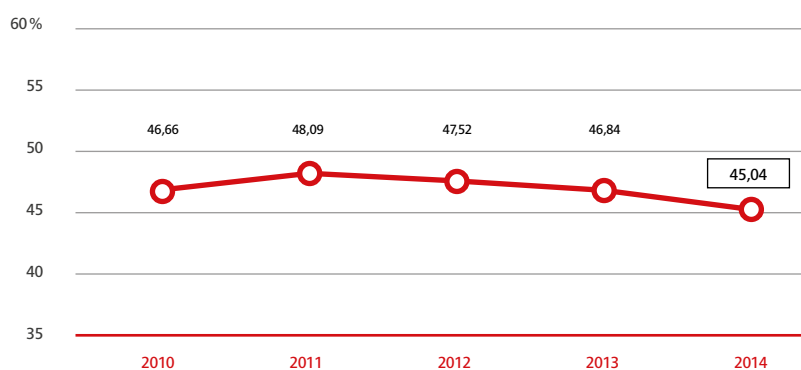
Taux de couverture

La STIB suit l'évolution du taux de couverture SEC.

Le taux de couverture "SEC", calculé conformément à la méthodologie précisée par l'Institut des Comptes Nationaux qui ne prend pas en compte toutes les rubriques de charges et de produits, atteint 45,04 % en 2014. Dans ce calcul, la dotation pour l'amélioration de l'offre a été considérée comme un subside et non pas comme une rémunération de prestations de transport.

Ci-après, un historique depuis 2010 calculé suivant cette méthodologie :

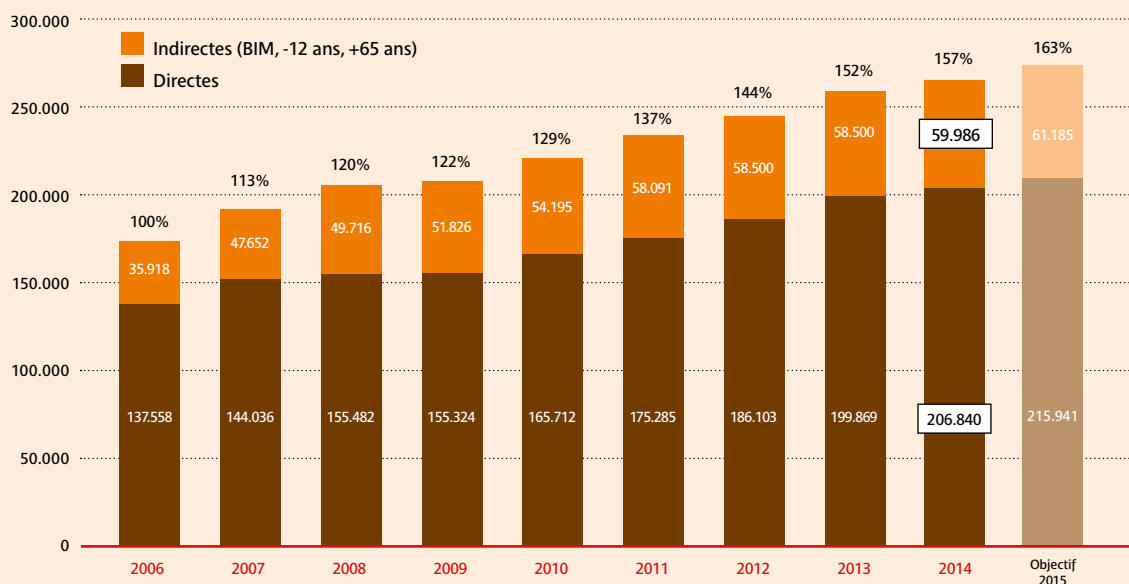
Taux de couverture SEC (en %)





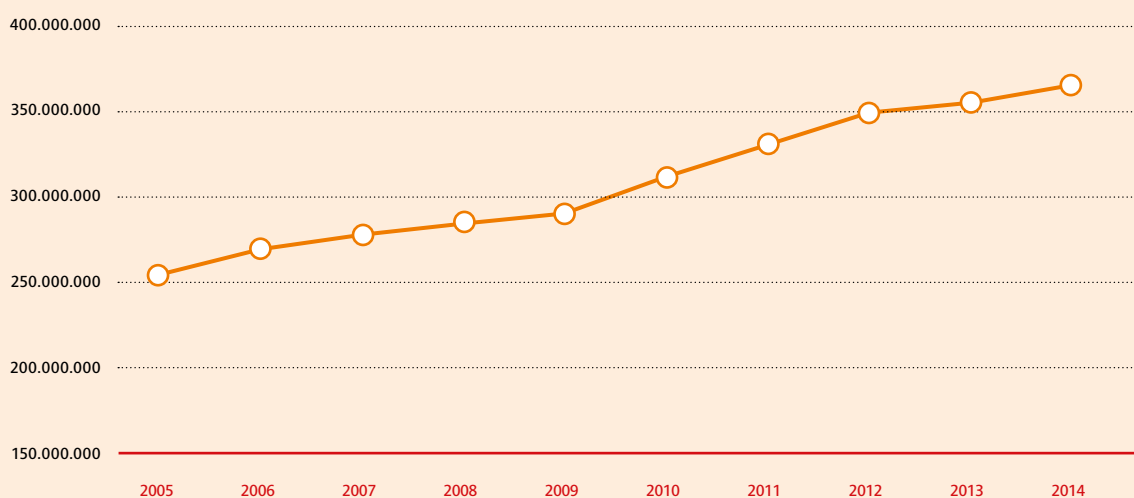
Recettes du trafic (en milliers d'euros)

L'exercice se caractérise par une croissance des recettes du trafic portant celles-ci à 266 millions d'euros. Cette évolution est remarquable comme l'indique la représentation graphique ci-après.



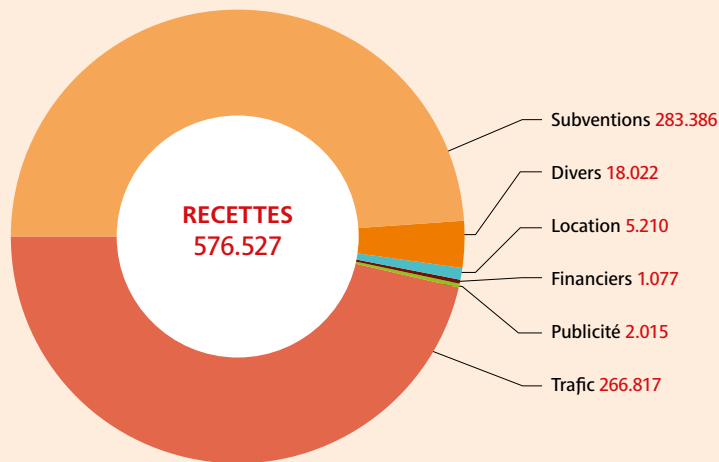
Évolution du nombre de voyages

La poursuite d'une telle évolution des recettes liée aux tarifs appliqués et à la fréquentation du réseau est toutefois incertaine et doit inciter la société à la prudence et à la maîtrise de l'évolution de ses charges.

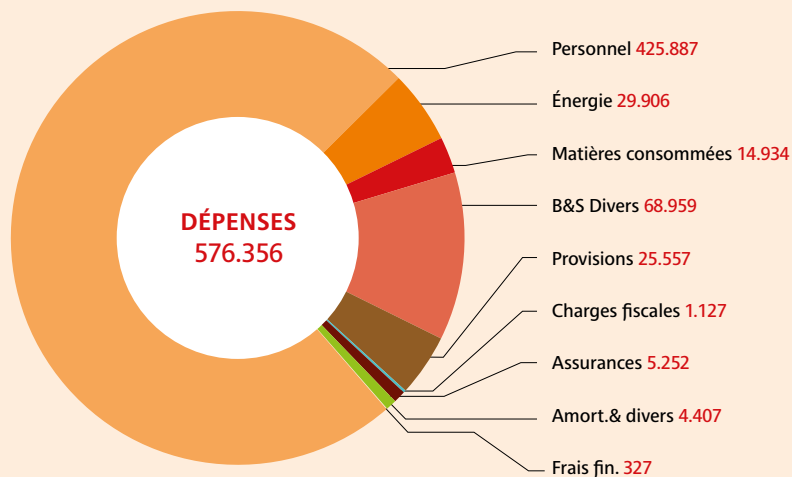


Compte de fonctionnement (en milliers d'euros)

LES PRODUITS SONT VENTILÉS COMME SUIT :



ILS DOIVENT TOUTEFOIS ÊTRE MIS EN RELATION AVEC LES CHARGES D'EXPLOITATION CORRESPONDANTES :



La masse salariale en fonctionnement représente 74 % des coûts d'exploitation avec un total de 426 millions. En 2013, le taux était de 76 %. Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

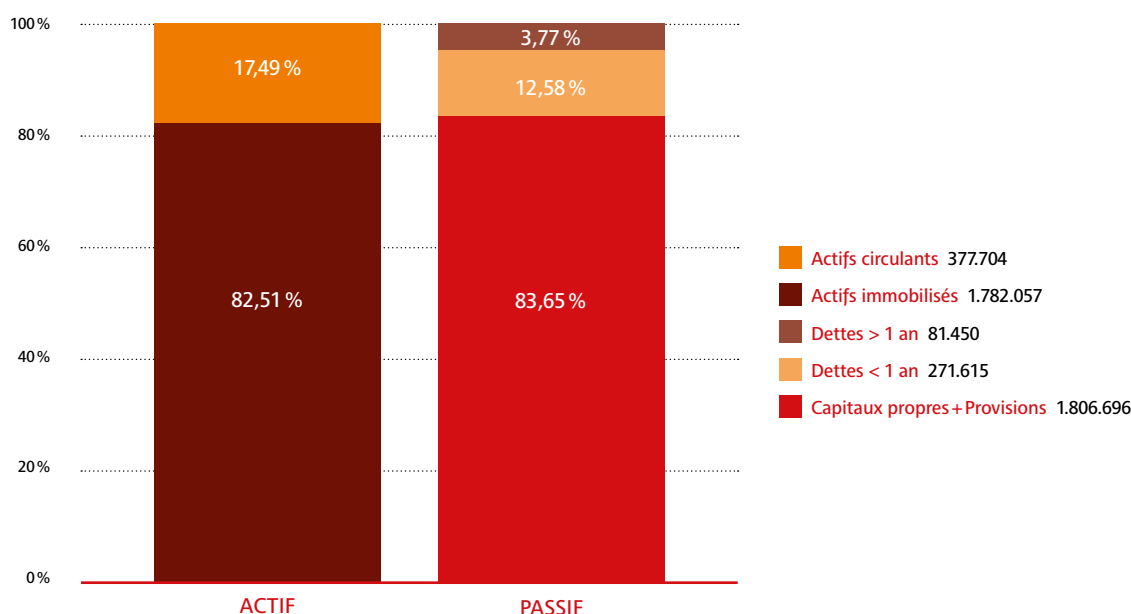
Les coûts d'entretien, d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 114 millions. Ils concernent donc directement le fonctionnement de l'outil d'exploitation qui se compose principalement de 66 rames de métro, de 388 tramways, de 706 autobus et d'une infrastructure constituée de près de 621,6 km de lignes de transport exploitées, de 69 stations de métro, d'ateliers et de dépôts disséminés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Soulignons encore plusieurs mesures exceptionnelles influençant particulièrement les comptes 2014 :

- l'ajustement des provisions à caractère social (pour la couverture des promesses de prépensions, licenciements conventionnels et autres départs) ;
- l'ajustement du fonds de financement de l'assurance groupe conclue en faveur du personnel.
En effet, suite à l'évolution des tables de mortalités, le montant des primes à verser a dû être réévalué et un montant complémentaire a été versé à l'assureur, afin de couvrir les promesses de pensions individuelles ;
- l'ajustement de la provision pour litiges.

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

Bilan 2014 (montants exprimés en milliers d'euros)



Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

La société n'a pas de succursales.

La société détient d'importants stocks de pièces détachées, puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.

Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale. La société a poursuivi en 2014 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme

d'investissement atteint 196 millions. Il concerne en grande partie le matériel roulant, les réseaux de voies et de câbles électriques, ainsi que le déploiement et le renouvellement d'installations fixes.

L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations corporelles. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 1.678 millions (pour 1.605 millions en 2013).

Les décaissements y associés ont été financés via subsides et sur fonds propres via la trésorerie courante.

En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques.

Les immobilisations financières sont constituées par des participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,2 millions et par le dépôt d'une garantie collatérale réalisé auprès d'institutions financières, garantes de la bonne fin d'une opération de financement alternatif. Cette immobilisation (30,24 millions) intègre partiellement le bénéfice initialement réalisé sur cette opération, les intérêts générés capitalisés.

Les fonds propres, provisions comprises, se sont améliorés de 135,6 millions en 2014 grâce au solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme

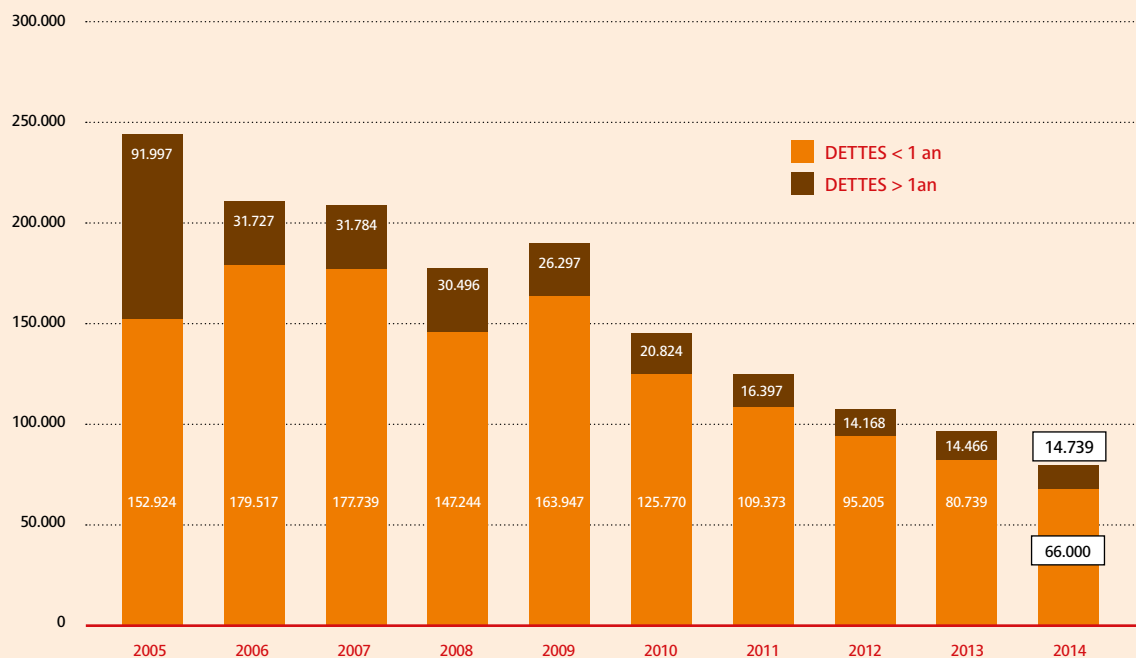
d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.

La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2014.

La gestion de la dette s'appuie sur des techniques de pointe en matière de gestion des taux et des risques. Le suivi de cette problématique est réalisé et sécurisé par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.

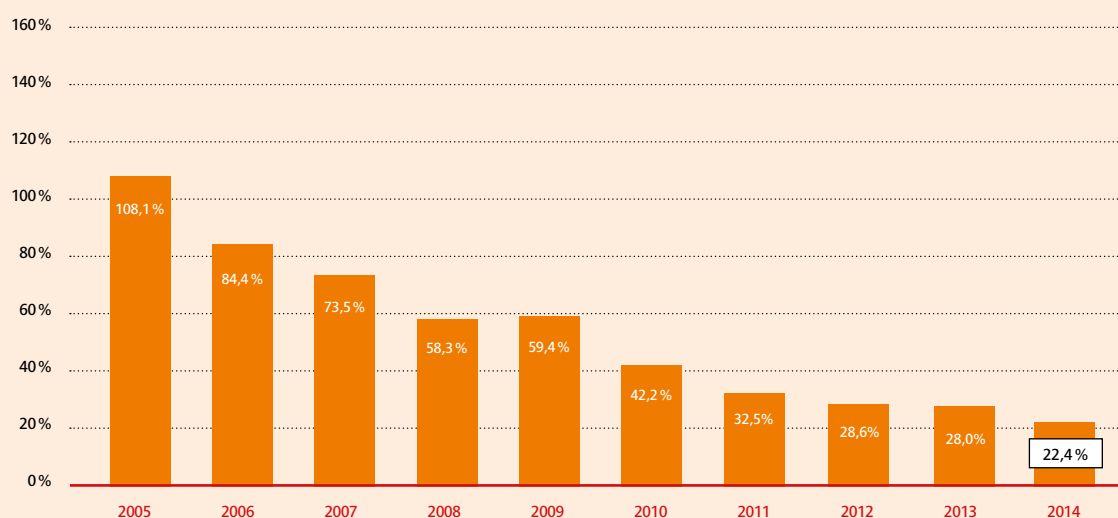
L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.

Endettement financier (en milliers d'euros)



Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur base du compte de résultats) s'améliore d'année en année grâce à la fois à l'accroissement des recettes du trafic, mais aussi grâce à la réduction drastique de la dette depuis quelques années. On est passé de 108% en 2005 à 22,4% en 2014.

Taux d'endettement



Le portefeuille d'endettement est diversifié en emprunts à taux fixes et à taux variables. Compte tenu du souhait de la société de maîtriser les risques de liquidité, de fixing et de taux, les emprunts à taux variables sont fixés ou plafonnés à la hausse et plusieurs structures de produits dérivés sont actives. Ces positions sont valorisées en compte d'ordre sur base des conditions du marché (MTM) au 31 décembre 2014.

Le coût moyen du portefeuille est de 3,97 % et la durée est de 3,79 ans.

Le résultat de l'exercice s'élève à 671.601,10 EUR, celui-ci est affecté au fonds d'investissement au sein des réserves disponibles.

L'accroissement des fonds propres permet une amélioration significative de la solvabilité de la société.

Le cash flow est positif depuis quelques années et s'élève à 24,9 millions en 2014.

L'accroissement de la solvabilité, combiné au maintien d'un cash flow positif et à une stratégie de dynamisation commerciale, de recherche de l'efficacité et de la meilleure maîtrise de nos coûts, contribue à une amélioration de la situation financière de la société.

Cette tendance positive sera poursuivie de façon volontariste dans les années futures pour atteindre une plus grande efficacité du service à la clientèle, d'autant plus que les moyens régionaux sont limités.

La société a planifié les budgets des exercices 2015 et suivants de manière prudente, compte tenu :

- de l'évolution des recettes du trafic qui, raisonnablement, ne devraient pas se maintenir indéfiniment en croissance aussi forte ;
- du respect du contrat de gestion ;
- des moyens budgétaires régionaux et, en particulier, des demandes formées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région.





ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les organes de la société (Comité de gestion ou Conseil d'administration, suivant le cas) ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1 / Plan à moyen terme

- De par l'article 4 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, la STIB a l'obligation légale d'élaborer un plan d'entreprise, qui doit lui permettre de réaliser les engagements prévus dans le contrat de gestion qui la lie avec la Région de Bruxelles-Capitale. Le contrat de gestion 2013-2017, signé le 13 mars 2013, prévoit dans son article 9 les modalités de réalisation et de suivi de ce plan d'entreprise. Le Comité de gestion a, en mars et avril, apporté les modifications au plan d'entreprise que lui proposaient les services de la STIB. Cette version amendée a été approuvée pour transmission à la ministre, avant transmission à la Région.
- À l'initiative du ministre-président, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a élaboré un nouveau Plan régional de développement durable (PRDD). Après l'approbation du projet de plan par le Gouvernement, le ministre-président a demandé à la STIB de lui faire part de son avis sur ce projet. Les différentes directions et les départements concernés ont préparé l'avis de la STIB, lequel, après approbation par le Comité de gestion, a été envoyé au Gouvernement.



2 / Budgets, comptes de l'entreprise et contrôle de gestion

- Les organes de gestion ont été tenus au courant de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle.
- Le 28 octobre 2014, ils ont approuvé les budgets 2015, ainsi que l'actualisation relative à l'exercice 2014 et, dans le cadre des budgets 2015, ils ont proposé le même jour des adaptations tarifaires au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui les a acceptées le 4 décembre 2014, moyennant le maintien du prix des abonnements STIB et MTB.
- Dans le cadre de l'article 67 du contrat de gestion, les administrateurs ont continué de suivre l'évolution du programme DRIVE qui prévoit pour la STIB de réaliser certaines mesures d'amélioration de sa structure de coût. Ils ont pu constater que le plan d'économies remplit ses objectifs en 2014.



3 / Adaptations et aménagements de l'offre et du réseau

- En 2014, plus que jamais, la STIB s'est voulue au service des voyageurs qui empruntent son réseau : information, sécurisation, confort, efficacité ont souvent été au centre des décisions prises par les organes de gestion.
- Le 20 juillet 2012, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale demandait à la STIB de moderniser le transport des PMR. Dès fin 2013, la STIB avait conclu un contrat avec le secteur des taxis, en vue de lui déléguer une partie de la demande de transport.
- En application de l'article 23 du contrat de gestion, l'outil informatique de réservation et planification a été modernisé au moyen d'un équipement électronique embarqué et d'une nouvelle centrale de réservation. De plus, 12 nouveaux véhicules, en remplacement de la flotte existante, ont été acquis par décision du Comité de gestion le 21 janvier 2014, pour être mis en circulation avant l'été. La capacité de transport des personnes handicapées a été augmentée par ces investissements et à travers la collaboration avec les sociétés de taxis.
- Le 18 novembre, le Comité de gestion a approuvé la proposition de restructuration du réseau de tramways en soirée :
 - amélioration des fréquences de passage en soirée sur les lignes 3 et 4 ;
 - exploitation de toute la ligne 81 et du 82 barré (entre la gare du Midi et Berchem Station) également en soirée.

Ces améliorations s'inscrivent dans la lignée des améliorations de l'offre de transport mises en œuvre en 2014 et notamment sur plusieurs autres lignes importantes du réseau tram (7, 19 et 25).

4 / Ressources humaines et organisations internes

- Conformément aux statuts, les conventions collectives de travail signées en sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale, ont été présentées au Conseil d'administration, à savoir :
 - convention collective de travail relative aux titres-repas ;
 - convention collective de travail relative à l'adaptation du mandat de la prime d'entretien d'uniforme ;
 - convention collective de travail relative aux éco-chèques ;
 - convention collective de travail relative aux fins de carrière ;
 - convention collective de travail relative à la prépension conventionnelle à temps plein – Année de naissance : 1957 ;
 - convention collective de travail relative aux allocations familiales extralégales ;
 - convention collective de travail relative aux interventions de l'employeur dans les frais de séjours de vacances pour les enfants du personnel ;
 - convention collective de travail relative à la prépension conventionnelle à temps plein – Année de naissance : 1956 ;

- convention collective de travail relative à la version coordonnée de la classification de fonctions ;
 - convention collective de travail relative au crédit-temps ;
 - convention collective de travail relative aux règles et modalités d'octroi du libre-parcours.
- Les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :
- le 22 avril 2014, au poste de Director Strategy & Innovation : Marie Hélène Noel ;
 - le 2 septembre 2014 au poste de Vice President Rolling Stock, Paul Debacker ;
 - le 18 novembre 2014, au poste de SVP Finance & Services : Géraldine Van der Stichele ;
 - le 18 novembre 2014, au poste de Vice President BUB : Paul Debacker.
- Au mois de mai, le Conseil d'administration a attribué un accord-cadre pour la gestion opérationnelle de l'accueil du siège social de la STIB et pour des missions de surveillance et gardiennage des différents sites de la STIB.
- Le 24 juin 2014, un accord-cadre a été attribué par le Conseil d'administration pour des prestations de consultance ICT et d'expertise billettique avec plusieurs firmes pour la mise à disposition de profils IT généralistes et d'experts en domaine billettique du transport public. Les besoins actuels de la STIB en ressources supplémentaires sont liés à la conduite en parallèle des grands projets MOBIB.
- Le 2 septembre, le Comité de gestion a approuvé deux accords-cadres, le premier afin d'assurer la gestion des contrats étudiants pendant la période de l'été 2015, 2016 et 2017 et le deuxième avec deux prestataires mettant des jeunes talents à disposition de la STIB. L'objectif de ce dernier contrat est de donner à de jeunes ingénieurs ou diplômés en sciences commerciales et économiques l'occasion de réaliser un projet particulier à la STIB et de les encourager par la suite à poser leur candidature.
- Le 18 novembre 2014, le Comité de gestion a approuvé un accord-cadre avec trois entreprises qui proposeront du personnel intérimaire à la STIB.





5 / Investissements d'ordre technique

- Afin de veiller au maintien de l'outil, les organes de gestion ont conclu, chacun dans le domaine de ses compétences, divers marchés ou accords-cadres visant principalement le maintien en l'état, le bon fonctionnement du réseau et des propriétés immobilières des trois modes d'exploitation, ainsi que le confort de la clientèle et le bien-être du personnel.
- En novembre 2012, la STIB avait décidé d'augmenter la capacité des garages de la BU Bus pour pouvoir assumer la révision des moteurs et autres parties essentielles des bus. Il avait été décidé de sous-traiter les pics de production, soit l'équivalent de la révision des Citaro D1 et D2. En 2014, les bus Citaro de la STIB totalisaient en moyenne environ trois cent mille kilomètres au compteur. Le Conseil d'administration a décidé d'approuver un accord-cadre de 5 ans pour la révision des moteurs, boîtes de vitesses, ponts et essieux d'une grande partie des bus.
- Le 22 avril 2014, le Comité de gestion a donné son accord pour la conclusion d'un accord-cadre d'une durée de 5 ans pour la fourniture d'une solution stationnaire de récupération de l'énergie de freinage sur les lignes 2 et 6 du métro de la STIB.
- Le 20 mai 2014, le Conseil d'administration complétait par un accord-cadre le contrat de maintenance du software Phoenix, afin d'améliorer, stabiliser et maintenir un niveau de disponibilité du logiciel.
- Le 23 septembre 2014, les organes de gestion ont approuvé l'accord-cadre pour la fourniture et la maintenance d'un système central de gestion de l'information aux voyageurs. Grâce à cet outil dynamique et multimodal, nommé SPIDER, la STIB sera en mesure d'informer les voyageurs sur l'ensemble de son réseau, depuis un seul endroit et de piloter facilement et rapidement l'ensemble des équipements d'information aux voyageurs : écrans et haut-parleurs à bord des véhicules, aux arrêts et dans les stations, de fournir des données information voyageurs aux sites web et applications mobiles.
- Le 16 décembre 2014, les organes de gestion ont approuvé le marché ayant pour objet la réalisation de travaux de signalisation qui permettront de préparer les installations actuelles de signalisation des lignes de métro 1 et 5, en vue de la migration vers le futur système CBTC (Communication Based Train Control) dans le cadre du projet PULSAR.
- La STIB a souhaité conclure un marché pour l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en service et à la maintenance d'afficheurs d'informations publiques dans le but d'améliorer la communication durant les trajets du client. Un accord-cadre a été conclu dont l'objectif est de faciliter les correspondances des clients, en affichant dynamiquement les informations de temps d'attente en temps réel pour tout ou partie des lignes de transport public desservant ces pôles.
- Le 25 février 2014, le Conseil d'administration approuvait deux accords-cadres pour la fourniture de matériels industriels, ainsi que pour la fourniture de matériel électrique et le 1^{er} avril pour la fourniture de rails.

- Les accords-cadres et marchés suivants ont également été approuvés :
 - Fourniture et installation de deux transformateurs 36/11 kV et des armoires de protection, de contrôle et de commande.
 - Renouvellement du contrat de maintenance relatif aux automates et terminaux de vente.
 - Accord-cadre pour le service de transport de fonds de la STIB.
 - Accord-cadre pour divers travaux d'ordre signalétique et technique de gros œuvre pour la rénovation de sites situés au sud-ouest de Bruxelles (site industriel Collecteur, garage bus à Brel, site logistique Petite Île).
 - Pour les projets de construction nombreux et diversifiés dans les bâtiments de surface et souterrains et dans les stations de métro, la STIB a souhaité conclure un accord-cadre avec différentes entreprises (4 maximum) portant sur l'architecture et les études, afin d'assurer l'organisation de ces projets de manière efficace et pouvoir ainsi rebondir et réagir plus rapidement aux demandes de clients internes. Cet accord-cadre a été approuvé par les organes de gestion le 24 juin 2014.
 - Un autre accord-cadre a été signé pour des travaux de construction, de transformation et d'entretien dans les divers immeubles souterrains et en surface, afin de remplacer l'accord-cadre venu à échéance.
 - Le 23 septembre 2014, les organes de gestion ont approuvé le renouvellement de l'accord-cadre pour la fourniture de systèmes de détection de véhicules ferroviaires légers, leur installation, réglage et mise en service, permettant de rehausser le niveau de sécurité.
 - Le même jour le renouvellement de l'accord-cadre a été approuvé pour la fourniture de moteurs et de mécanismes manuels d'aiguillages, leur installation, réglage et révision.
 - Le 18 novembre 2014, le Comité de gestion a approuvé un accord-cadre pour la fourniture de pièces pour la révision des portes de tram et métro.
 - Pour des raisons de sécurité et de gestion, la STIB désire pouvoir isoler les différents "grands" réseaux les uns des autres en fonction de leurs spécificités et effectuer un contrôle des flux plus spécifiques pour certaines zones. C'est l'objet de l'accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'une solution de sécurisation des réseaux informatiques signé le 2 décembre 2014 par les organes de gestion.





6 / Travaux de voies

- Les 1.700 m de voies de l'avenue de la Chasse ont été renouvelées entre mars et août 2014, suite à la décision prise le 25 février 2014 par le Comité de gestion.
- Pose des voies de tram situées avenue des Croix du Feu, à Laeken : le renouvellement et la construction de 1.180 m de voies simples de tram est intervenu dans le but d'améliorer la vitesse commerciale.
- Les 880 m de voies de tram situées place Meiser et avenue Rogier, à Schaerbeek ont été renouvelées en réalisation de l'accord intervenu entre la STIB et la commune de Schaerbeek, afin d'apporter une solution aux nuisances vibratoires et bruits dont étaient victimes les riverains. Les nouveaux rails et appareils de voies sont complètement équipés d'éléments antivibratoires et sont bétonnés dans une dalle flottante. Les travaux ont eu lieu pendant les grandes vacances 2014.
- Durant l'été 2014, 1.135 m de voies simples de tram ont été remplacés dans la rue de Stalle et 300 m de voies simples ont été construits dans la rue de Stalle Prolongée (accès dépôt Marconi). Ici aussi, les nouveaux rails et appareils de voies sont complètement équipés d'éléments antivibratoires.
- Au cours du dernier trimestre 2014, 800 m de voies simples de tram et 4 appareils de voies ont été posés place Dumon et avenue Orban, à Woluwe-Saint-Pierre. Les nouveaux rails sont équipés d'éléments antivibratoires et l'ensemble a été posé sur une dalle flottante.

7 / Investissements dans les ateliers et dépôts

- Le 25 février 2014, les organes de gestion ont approuvé le projet de construction du nouveau centre de maintenance à Haren (MCH). L'objectif est de centraliser l'entretien de niveau 2 et 3 du matériel roulant sur un seul site, rassemblant les ateliers existants au sud de Bruxelles et à Haren, en vue d'optimiser les activités de maintenance par une organisation plus efficace, tout en diminuant les frais. Les halls existants H3 et H5 sur le site STIB à Haren seront profondément transformés pour accueillir les activités de maintenance. Sont également prévus la construction et l'aménagement d'un nouvel espace de bureaux, des laboratoires électroniques, des salles de réunion, un réfectoire, des vestiaires avec sanitaires et douches, etc. Le projet prévoit également la construction et l'installation de 2 lignes de peinture pour tramways, bus et accessoires. Enfin, ce projet prévoit encore sur le site de Haren le réaménagement du chenil, l'aménagement du terrain gazier et la réalisation de 2 passerelles dans le dépôt de tram. La fin de ce chantier est prévue pour juillet 2017.
- Le 22 avril 2014, le Comité de gestion a attribué un marché ayant pour objet une mission d'études techniques et d'architecture pour la réalisation d'un garage à Haren, devant servir pour l'entretien des nouveaux bus hybrides et des bus diesel (24 stands de travail, magasins, locaux à destination des huiles, déchets, bureaux ...), d'un nouveau remisage bus (100 bus standard et 150 bus articulés), d'un nouveau tankage-lavage bus et de nouveaux locaux sociaux.

- Le 20 mai 2014, le Comité de gestion passait commande pour des travaux d'adaptations à la signalisation du dépôt de tram de Haren, dans le cadre du projet Maintenance Center Haren.
- En 10 ans, le nombre de voyages a augmenté de 52 %, soit 364,6 millions en 2014. Pour faire face à cette augmentation de voyageurs, la STIB a fait l'acquisition de 220 nouveaux trams de type T3000 et T4000. Ces véhicules sont en cours de livraison. Qui dit véhicules supplémentaires, dit augmentation de la capacité de remisage. Le 17 juillet 2008 et le 4 février 2010, le Gouvernement bruxellois a pris les décisions nécessaires pour permettre à la STIB d'installer son futur dépôt de tram sur le site dit "Marconi", situé à Uccle. Les années 2011 – 2013 ont été mises à profit pour l'obtention des permis, les études et la préparation des dossiers en vue de sélectionner les entrepreneurs.

Le site Marconi doit accueillir à terme 75 trams de type T3000 qui seront exploités sur les lignes situées au sud-ouest de la région de Bruxelles. Les dépôts existants de la STIB sont saturés et la mise à disposition du dépôt Marconi, prévue en octobre 2016, intervient trop tard pour remiser ces nouveaux trams. Pour pallier ce problème, il est prévu, dès fin 2014 de remiser et exploiter de façon préliminaire 30 trams sur le terrain du dépôt Marconi, le long de la chaussée de Ruisbroek, à Uccle, dans l'attente de la construction du dépôt Marconi.

8 / Evolutions commerciales

- Après une longue collaboration entamée en 1995 avec Clear Channel au sein de la régie publicitaire MTB, le 21 janvier 2014, la STIB a conclu avec la société JCDecaux un accord-cadre pour l'exploitation des espaces publicitaires intérieurs et extérieurs, sur et dans les véhicules et dans les installations souterraines. Au cours des négociations, un des points mis en avant, à côté de l'optimisation des espaces et de l'image de modernité de la STIB, a été l'amélioration du parcours clients avec des outils info-voyageurs dynamiques. L'accord porte sur une durée de 12 années.
- Toujours en matière de publicité, la STIB a souhaité conclure un accord-cadre pour une durée de 5 ans avec un seul prestataire pour la fourniture de services dans le domaine de la publicité et de la communication interne et externe. Le début du contrat est fixé au 2 janvier 2015. Le Conseil d'administration a approuvé cet accord-cadre le 18 novembre 2014.
- En ratifiant la convention RER du 4 avril 2003, la Région s'est engagée à poursuivre l'objectif d'intégration billettique et tarifaire dans et autour de Bruxelles.

- L'article 15 de cette convention en particulier impose la "mise en place d'une offre tarifaire commune" se déclinant en trois phases :

- 1°) la reconnaissance mutuelle des titres 1 voyage, 5 voyages, 10 voyages et 1 jour en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 2°) l'émission de titres compatibles en zone péri-urbaine ;
- 3°) la mise en place d'un système compatible de perception en zone RER.

La phase 1 est à ce jour réalisée au travers des titres JUMP. La phase 2 (intégration tarifaire) est en cours d'étude concertée par les quatre opérateurs. Quant à la phase 3 (intégration billettique), elle est actuellement en cours de mise en œuvre, non pas uniquement sur la zone RER mais sur l'ensemble du territoire national grâce à la généralisation de la carte MOBIB.

Les expériences des réseaux étrangers confirment l'intérêt pour les voyageurs d'une intégration billettique et tarifaire, parce qu'elle permet une plus grande accessibilité à l'offre de transport en améliorant sa lisibilité. Le voyageur est à même de choisir le parcours "idéal", sans tenir compte de l'opérateur et dispose d'un support unique pour tous ses titres de transport.

- Une première étape importante de l'intégration billettique dans et autour de Bruxelles sera franchie au deuxième trimestre 2015 lorsque l'ensemble des opérateurs sera en mesure de lire et de valider des contrats JUMP sur cartes MOBIB.

A la meilleure connaissance du Conseil, il n'y a pas d'autre élément significatif à signaler entre le 1er janvier 2015 et ce jour.





PERSPECTIVES 2015

1 / Flotte

En 2015, les derniers trams Bombardier (T3000) seront livrés. Peu de nouveautés seront visibles sur le terrain. Mais, en coulisses, la STIB poursuivra la préparation de l'extension et de la modernisation de la flotte :

- les marchés pour les nouvelles rames de métro, pour l'automatisation des lignes de métro 1 et 5 et pour le nouveau dépôt de métro Erasme seront attribués ;
- les premiers bus diesel-électriques seront commandés ;
- l'avis de marché pour la nouvelle génération de trams sera publié.

2 / Chantiers

L'année 2015 devrait voir aboutir les grands chantiers Schuman, Arts-Loi, Rogier.

Outre le démarrage des travaux d'extension du réseau de tram, ligne 9 "Simonis-Arbre Ballon" et ligne 94 "Musée du tram-Roodebeek", plusieurs importants chantiers de renouvellement de voies, accompagnés dans certains cas de mesures "Avanti", seront mis en œuvre :

- renouvellement des voies de la rue du Ham, de la place Saint-Job au terminus Fort-Jaco ;
- renouvellement des voies de la place Vanderkindere ;
- renouvellement des voies et réaménagement "Avanti" avenue Buyl et square Devèze ;
- réaménagement des arrêts Arsenal sur la Moyenne Ceinture ;
- réaménagement complet du terminus de la gare de Berchem-Sainte-Agathe ;
- renouvellement des voies et réaménagement complet "Avanti" de l'avenue Dejaer et de la rue de Lombardie.

La réalisation de tous ces chantiers mettra la STIB face à un véritable défi en termes d'exploitation, afin de mettre en service des navettes de bus permettant à ses clients de bénéficier d'une continuité de service.

Ces chantiers en voirie ne seront pas les seuls menés par la STIB, qui poursuivra, en 2015, les chantiers du dépôt Marconi et du Centre de Maintenance de Haren (MCH), ainsi que l'aménagement du dépôt bus "Petite Ile" et la rénovation de l'immeuble de la rue du Collecteur au profit des équipes de "Field Support".

3 / Le débat public du Plan Directeur Bus

Le Plan Directeur Bus représente la plus importante modification du réseau bus envisagée depuis des décennies. Il engendrera des modifications qui toucheront plus de la moitié du réseau bus. Au-delà des réunions informelles menées en 2014 avec les représentants des Communes et de la Région, afin de recueillir les attentes des uns et des autres et faire part des grandes orientations proposées, le ministre a souhaité l'organisation d'un vaste plan de communication et de débat autour du nouveau Plan Directeur Bus, afin que celui-ci fasse l'objet de la plus large adhésion publique possible, avant son adoption définitive par le Gouvernement. Enfin, le ministre a souhaité que l'adoption du plan s'accompagne d'un nouveau programme Avanti, en vue de rendre le nouveau réseau bus plus performant.



4 / Evolution du réseau

Parallèlement à la finalisation et l'approbation définitive du Plan Directeur Bus et dans l'attente de la livraison des prochaines commandes de bus et de trams, le réseau bénéficiera de mises à jour plus limitées, provisoires ou permanentes, "à parc constant", parmi lesquelles :

- l'adaptation des terminus des lignes B12 barré (Schuman), B22 (Ducale), B64 barré (Haren Omnisport), B84 (Parc Monnet) ;
- la restructuration de l'offre tram en soirée : suppression du remplacement des T81 et T82 par les lignes de soirée T31 et T83 et le renforcement des fréquences sur les T3 et T4, T92, T93 et T94 ;
- le renforcement des lignes T92 T93 et T94 le samedi et le dimanche ;
- le renforcement des lignes T19 et T97 le samedi après-midi.



5 / Piétonnier et plan de circulation Pentagone

La mise en œuvre du Plan de Circulation du Pentagone et de la zone piétonne étendue à l'essai, dès le mois de juillet 2015, impliquera une importante phase de préparation et d'aménagements locaux indispensables, qui mobilisera les équipes d'étude autant que d'exécution. Les modifications plus que significatives du réseau dans le Pentagone nécessiteront un effort particulier de communication et d'accompagnement. Dans la foulée de cette mise en œuvre, un travail d'évaluation devra être mené, afin d'apporter si nécessaire les correctifs permettant de garantir la réussite de cet ambitieux projet urbain.

6 / Billettique

L'interopérabilité entre les cartes De Lijn et TEC, en plus de la carte SNCB, avec la carte MOBIB de la STIB sera effective. Les titres de transport émis par chacun des transporteurs publics pourront être chargés sur les cartes électroniques de tous les opérateurs. Dans ce contexte, les titres JUMP deviendront également disponibles sur la carte MOBIB.

En outre, la carte MOBIB Basic (anonyme) introduite en 2012 sera promue massivement, car les cartes de 5 et de 10 voyages ne seront plus disponibles sur support magnétique.

Les fonctionnalités de MyBOOTIK, l'outil de gestion du portefeuille de titres de transport par internet, seront développés et de nombreuses procédures simplifiées au niveau de l'interface client et de leur traitement en back office.

Ainsi, les conditions sont progressivement réunies pour l'abandon complet de la billettique magnétique au profit du ticket à puce jetable, prévu pour 2016.

Toute cette évolution sera accompagnée de campagnes de communication ciblées en mai et juin et jusqu'en décembre.







COMPTES ANNUELS

CHIFFRES EXPRIMÉS EN EUROS

Compte de fonctionnement

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2014	2013
I. RECETTES		576.526.747,88	572.897.404,90
A. Trafic			
• recettes directes	206.830.590,04	199.868.776,54	
• dotation pour tarifs préférentiels	59.986.000,00	58.500.000,00	
• Noctis	0,00	0,00	
B. Recettes de publicité	2.014.702,16	2.134.921,13	
C. Recettes de location	5.209.700,05	5.430.119,42	
D. Autres recettes d'exploitation	16.207.651,96	17.178.715,41	
Recettes exceptionnelles	1.814.827,52	2.633.073,49	
E. Recettes de placements financiers	1.077.404,85	1.783.337,47	
Intérêts Lease	0,00	0,00	
F. Intervention ORBEM dans le renforcement de la présence en stations			
G. Dotation globale affectée au fonctionnement	277.792.634,00	280.335.999,58	
Dotation frais administratifs liés aux tarifs préférentiels	0,00	0,00	
Dotation de Bonus-Malus	5.593.237,30	5.032.461,86	
Dotation complémentaire liée aux taxes régionales	0,00	0,00	
II. DÉPENSES		576.356.307,01	572.815.567,91
A. Charges du personnel	425.886.919,81	434.288.856,11	
B. Énergies			
• énergie électrique	17.507.945,85	18.515.026,50	
• combustibles	12.397.645,90	13.745.013,92	
C. Matières consommées	14.933.718,99	14.586.670,56	
D. Fournitures extérieures			
• biens et services (hors leasing)	66.807.611,20	66.752.239,83	
• leasing (informatique et automobiles)	2.151.681,92	1.770.491,61	
E. Charges fiscales	1.127.548,31	1.504.238,61	
F. Provisions fiscales	0,00	-462.000,00	
Provisions légales pré pensions, licenciements conventionnels et autres départs	28.191.068,77	-1.690.090,23	
Provisions pour heures à récupérer	1.846.541,08	-100.733,83	
Provisions pour risques et charges	-4.480.878,84	12.450.918,78	
G. Fonds d'assurance	5.252.396,85	4.916.606,82	
H. Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	3.786.377,34	5.535.640,13	
I. Frais financiers courants	327.402,50	430.407,42	
Intérêts liés au fonds de pension Ethias			
J. Charges exceptionnelles	620.327,33	572.281,68	
III. RÉSULTAT (I - II)		170.440,87	81.836,99

Compte d'investissement

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2014	2013
I. RECETTES		145.701.835,38	127.089.419,42
A.	Dotation couvrant les charges d'intérêts	3.531.094,92	4.119.358,36
B.	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	116.301.674,37	98.932.221,16
C.	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	24.721.315,64	23.359.760,95
D.	Rentings	450.020,34	452.601,62
E.	Répartition du produit Seb Lease, <i>prorata temporis</i>	499.152,91	44.652,50
F.	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'Assemblée générale	0,00	0,00
G.	Plus value sur immobilisations financières	2.007,32	45.370,06
H.	Intérêts dépôt gagé	196.569,88	135.454,77
II. DÉPENSES		145.200.675,15	126.911.272,81
A.	Charges d'intérêts	3.727.664,80	4.119.358,36
	• Intérêts totaux	3.531.094,92	4.119.358,36
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	196.569,88	
	Intervention de l'État fédéral	0,00	0,00
B.	Charges du capital	141.473.010,35	122.791.914,45
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	115.381.944,37	98.932.221,16
	• Charges sur emphytéose	919.730,00	
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	24.721.315,64	23.359.760,95
	• Rentings	450.020,34	452.601,72
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	0,00	0,00
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	47.330,62
III. RÉSULTAT (I - II)		501.160,23	178.146,61

Bilan au 31 décembre 2014 o Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS	2014	2013
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.677.724.520,43	1.604.839.048,09
A. Terrains et constructions	552.767.561,37	530.400.402,10
B. Installations, machines et outillages	166.849.196,39	145.913.620,14
C. Mobilier et matériel roulant	712.661.459,43	679.775.607,79
D. Location-financement et droits similaires	157.683.103,95	124.234.749,96
E. Autres immobilisations corporelles	46.582.772,93	48.322.400,98
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	41.180.426,36	76.192.267,12
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	104.332.286,10	89.808.304,72
A. Entreprises liées	73.416.500,00	73.664.492,68
B. Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	560.662,05	560.662,05
C. Autres immobilisations financières		
1. Actions et parts	173.361,24	173.361,24
2. Créances et cautionnements en numéraire	30.181.762,81	15.409.788,75
ACTIFS CIRCULANTS		
V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.686.163,25	1.884.068,93
B. Autres créances	1.686.163,25	1.884.068,93
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	28.978.884,20	27.207.170,66
A. Stocks		
1. Approvisionnements	27.698.395,25	25.370.055,73
2. En-cours de fabrication	1.280.488,95	1.837.114,93
B. Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	322.014.636,99	256.642.194,55
A. Créances commerciales	18.570.100,89	22.485.906,45
B. Autres créances	303.444.536,10	234.156.288,10
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	6.991.251,38	6.715.352,71
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	18.033.210,22	19.640.643,46
TOTAL DE L'ACTIF	2.159.760.952,57	2.006.736.783,12

Vérfié par le collège des commissaires le 31 mars 2015

Bilan au 31 décembre 2014 ◦ Passif

CAPITAUX PROPRES	2014	2013
I. CAPITAL	37.000.000,00	37.000.000,00
A. Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	45.488.281,60	44.816.680,50
A. Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D. Réserves disponibles		
• Fonds d'investissement	41.413.090,54	40.741.489,44
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54	127.297,54
• Autres réserves disponibles	247.893,52	247.893,52
V. BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00	0,00
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	1.566.967.405,71	1.458.212.044,11
 PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		
VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	157.240.275,10	131.089.797,04
A. Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	116.317.794,34	88.060.633,81
B. Charges fiscales	0,00	0,00
C. Risques et charges pour regroupement des ateliers et des services administratifs	9.132.000,00	7.326.000,00
D. Autres risques et charges		
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	12.268.688,73	11.674.941,68
• Provision heures à récupérer	12.430.588,58	10.584.047,50
• Provision pour litiges en cours	5.157.841,05	11.547.895,25
• Provision pour litige social	1.159.497,13	1.686.278,80
• Provision pour litige assurances	773.865,27	0,00
• Provision autres	0,00	210.000,00
 DETTES		
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	81.450.242,10	97.257.247,78
A. Dettes financières		
3. Dettes de location-financement et assimilés	14.707.081,29	14.933.668,82
4. Établissements de crédit	66.000.000,00	80.738.712,87
C. Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D. Autres dettes	743.160,81	1.584.866,09
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	225.362.578,57	195.218.237,09
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21.551.347,78	19.983.310,18
B. Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C. Dettes commerciales - Fournisseurs	103.866.564,08	95.244.398,93
D. Acomptes reçus	23.158,00	15.657,09
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	94.629.907,74	75.123.510,36
F. Autres dettes	5.291.600,97	4.851.360,53
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	46.252.169,49	43.142.776,60
TOTAL DU PASSIF	2.159.760.952,57	2.006.736.783,12

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 mars 2015

L'Administrateur-directeur-général,
Briec DE MEEUSLe Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS

Examen du bilan au 31 décembre 2014 o Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
Frais de restructuration	9.814.152,39
Amortissement	-9.814.152,39
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
Droits d'usage de logiciels appartenant à des tiers	1.242.406,57
Amortissement	-1.242.406,57
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.677.724.520,43
A. Terrains et constructions	552.767.561,37
• Terrains	32.101.611,60
• Constructions	171.895.637,49
- Bâtiments	365.746.238,05
- Amortissement	-193.850.600,56
• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	348.770.312,28
- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	683.399.234,58
- Amortissement	-334.628.922,30
B. Installations, machines et outillage	166.849.196,39
- Installations, machines et outillage	409.608.008,14
- Amortissement	-242.758.811,75
C. Mobilier, matériel roulant et pièces réparables (UNBW)	712.661.459,43
• Mobilier et matériel de bureau	873.625,97
- Mobilier et matériel de bureau	26.327.399,54
- Amortissement	-25.453.773,57
• Matériel roulant d'exploitation	226.229.046,18
- Rames de métro	561.555.246,91
- Amortissement	-335.326.200,73
- Tramways	639.883.822,66
- Amortissement	-266.616.351,78
- Autobus	189.361.000,46
- Amortissement	-90.425.296,80
- Autre matériel roulant	38.706.064,77
- Amortissement	-25.350.452,03
D. Location-financement et droits similaires	157.683.103,95
• Machines/outillage	0,00
- Machines/outillage	72.112,22
- Amortissement	-72.112,22
• Rames de métro	0,00
- Rames de métro	0,00
- Amortissement	0,00
• Tramways	157.683.103,95
- Tramways	162.894.709,34
- Amortissement	-5.211.605,39
E. Autres immobilisations corporelles	46.582.772,93
• Bâtiments pris en location	24.437.950,04
- Bâtiments pris en location	35.781.234,21
- Amortissement	-11.343.284,17
• Commerces stations	163.727,01
- Commerces stations	268.934,38
- Amortissement	-105.207,37
• Terrains et bâtiments donnés en location	946.368,57
- Terrains donnés en location	457.666,42
- Bâtiments donnés en location	604.265,30
- Amortissement	-115.563,15
• Matériel roulant	0,00
- Matériel roulant	700.558,97
- Amortissement	-700.558,97
• Terrains cédés en emphytéose	10.212.904,88
- Terrains cédés en emphytéose	20.671.238,21
- Réduction de valeur	-10.458.333,33
• Bâtiments cédés en emphytéose	10.821.822,43
- Bâtiments cédés en emphytéose	37.915.874,17
- Amortissement	-27.094.051,74
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	41.180.426,36

Examen du bilan au 31 décembre 2014 o Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS (suite)

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	104.332.286,10
A. Entreprise liée	73.416.500,00
a) MEDIA TRANSPORT BRUSSELS – Acquisition	0,00
b) CITEO SADP – Acquisition	73.416.500,00
B. Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation	560.662,05
a) TRANSURB CONSULT – Acquisition	495.787,05
b) OPTIMOBIL – Acquisition	49.500,00
c) TRANSAMO – Acquisition	0,00
d) BELGIAN MOBILITY CARD – Acquisition	15.375,00
C. Autres immobilisations financières	173.361,24
PHILIPPINES – Acquisition	80.000,00
PHILIPPINES – Réduction de valeur	-60.000,00
TRANSAMO – Acquisition	129.600,00
CREDIT OUVRIER – Acquisition	23.761,24
Créances et cautionnements en numéraire	30.181.762,81

ACTIFS CIRCULANTS

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.686.163,25
B. Autres créances	1.686.163,25
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	28.978.884,20
A. Stocks	28.978.884,20
1. Approvisionnements	27.698.395,25
2. Fabrications et travaux en cours	1.280.488,95
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	322.014.636,99
A. Créances commerciales	18.570.100,89
• Clients	18.554.142,60
• Fournisseurs (débiteurs)	14.926,37
• Factures à établir	435.349,81
• Acomptes versés	0,00
• Créances douteuses	-434.317,89
B. Autres créances	303.444.536,10
• Personnel	358.332,91
• T.V.A. à récupérer	12.421.399,05
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	0,00
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	273.918.207,63
• Divers	16.746.596,51
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	6.991.251,38
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	18.033.210,22
TOTAL DE L'ACTIF	2.159.760.952,57

Examen du bilan au 31 décembre 2014 o Passif

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	45.488.281,60
A. Réserve légale	3.700.000,00
D. Réserves disponibles	41.788.281,60
• Fonds d'investissement	41.413.090,54
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
• Autres réserves disponibles	247.893,52
V. BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	1.566.967.405,71

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	157.240.275,10
A. Provision pour pensions et autres obligations similaires	116.317.794,34
B. Provision pour charges	0,00
C. Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.132.000,00
D. Autres risques et charges	31.790.480,76
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	12.268.688,73
• Provision pour litiges en cours	5.157.841,05
• Provision pour heures à récupérer	12.430.588,58
• Provision pour litige social	1.159.497,13
• Provision pour litige assurances	773.865,27
• Provision autres	00,00

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	81.450.242,10
A. Dettes financières	80.707.081,29
3. Dettes de location-financement et assimilés	14.707.081,29
4. Établissements de crédit: emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	66.000.000,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00
D. Autres dettes	743.160,81
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	225.362.578,57
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21.551.347,78
• Dettes de location-financement mobilier	6.812.634,91
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2014 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	14.738.712,87
B. Dettes financières – Établissements de crédit	0,00
C. Dettes commerciales	103.866.564,08
D. Acomptes reçus	23.158,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	94.629.907,74
F. Autres dettes	5.291.600,97
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	46.252.169,49

TOTAL DU PASSIF	2.159.760.952,57
-----------------	------------------

Examen du bilan au 31 décembre 2014

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au 31 déc. 2013	Remboursement au cours de l'année 2014	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2014	Remboursement au cours de l'année 2015	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2015	Montant à rembourser à partir du 01/01/2016 jusqu'au 31/12/2019	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	9.444.743,07	4.586.030,21	4.858.712,86	4.858.712,86	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	9.800.000,00	1.400.000,00	8.400.000,00	1.400.000,00	7.000.000,00	5.600.000,00	1.400.000,00
2006	58.320.000,00	12.960.000,00	6.480.000,00	6.480.000,00	6.480.000,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	20.000.000,00	2.000.000,00	18.000.000,00	2.000.000,00	16.000.000,00	8.000.000,00	8.000.000,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	816.054.912,57	95.204.743,07	14.466.030,21	80.738.712,86	14.738.712,86	66.000.000,00	56.600.000,00	9.400.000,00

CAPACITÉS D'EMPRUNTS DISPONIBLES AVEC OCTROI DE LA GARANTIE RÉGIONALE

2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	816.054.912,57	95.204.743,07	14.466.030,21	80.738.712,86	14.738.712,86	66.000.000,00	56.600.000,00	9.400.000,00
--------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Résultats au 31 décembre 2014 ◦ Charges

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2014	2013
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		833.033.385,39	767.521.071,71
A. Approvisionnements et marchandises		36.195.000,80	35.579.550,11
1. Achats et sous-traitances générales		38.644.015,34	37.421.197,49
2. Variation des stocks (augmentation –, réduction +)		(2.449.014,54)	(1.841.647,38)
B. Services et biens divers		118.010.437,16	111.996.497,31
C. Rémunérations, charges sociales et pensions		507.805.192,54	479.640.510,20
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		136.103.523,53	120.300.765,69
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales		2.598.078,74	5.648.183,49
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations –)		26.150.478,06	9.968.739,66
G. Autres charges d'exploitation		6.170.674,56	4.386.825,25
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (–)		0,00	0,00
RÉSULTATS FINANCIERS			
V. CHARGES FINANCIÈRES		4.345.474,22	5.334.153,68
A. Charges des dettes		3.963.108,16	4.417.171,62
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises –)		(314.947,64)	301.219,48
C. Autres charges financières		697.313,70	615.762,58
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES		620.327,33	15.737.910,11
A. Amortissement et réductions de valeur exceptionnels		0,00	0,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		0,00	0,00
Charges exceptionnelles		620.327,33	15.737.910,11
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations –)		0,00	0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
X. IMPÔTS		146.992,08	173.314,27
TOTAL DES CHARGES		838.146.179,02	788.766.449,77
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
XI. BÉNÉFICE		671.601,10	259.983,70

Résultats au 31 décembre 2014 o Produits

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2014	2013
I. VENTES ET PRESTATION		690.489.062,90	657.381.536,27
A. Chiffre d'affaires: recettes du trafic		266.826.090,04	258.368.776,54
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)		(556.625,98)	(1.295.458,09)
C. Production immobilisée		25.804.376,80	21.837.241,19
D. 1. Autres produits d'exploitation		120.622.588,04	98.134.977,05
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement		277.792.634,00	280.335.999,58

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS		146.513.282,38	128.544.053,40
A. Produits des immobilisations financières		370.699,69	141.599,81
B. Produits des actifs circulants		991.528,64	1.010.891,96
C. Autres produits financiers dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale		145.151.054,05	127.391.561,63

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS		1.815.434,84	3.100.843,80
A. Reprises d'amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles		500.000,00	500.000,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		0,00	45.370,06
D. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés		2.007,32	0,00
E. Autres produits exceptionnels		1.313.427,52	2.555.473,74

TOTAL DES PRODUITS	838.817.780,12	789.026.433,47
---------------------------	-----------------------	-----------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A. Résultat à affecter			
1. Bénéfice de l'exercice à affecter		671.601,10	259.983,70
D. Affectation aux capitaux propres			
1. Fonds d'investissement		671.601,10	259.983,70
F. Bénéfice à distribuer			
3. Autres allocataires			

Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	9.814.152,39	1.242.406,57	1.010.654.419,92	360.784.892,43
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	11.814.998,85	8.634,68
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	82.407.663,16	48.831.750,39
• Au terme de l'exercice	9.814.152,39	1.242.406,57	1.081.247.084,23	409.608.008,14
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	9.814.152,39	1.242.406,57	480.254.017,82	214.871.272,29
• Mutations de l'exercice				
- Actés	0,00	0,00	55.161.322,86	27.777.911,02
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	6.935.817,82	8.634,68
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	118.263,12
• Au terme de l'exercice	9.814.152,39	1.242.406,57	528.479.522,86	242.758.811,75
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0,00	0,00	552.767.561,37	166.849.196,39

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.386.513.908,07	125.836.786,31	96.450.480,53	76.192.267,12
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	867.323,10	0,00	0,00	212.500.853,80
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	10.741.651,46	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	79.193.954,63	37.130.035,25	-50.708,87	-247.512.694,56
• Au terme de l'exercice	1.455.833.534,34	162.966.821,56	96.399.771,66	41.180.426,36
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	706.738.300,28	1.602.036,35	48.128.079,55	0,00
• Mutations de l'exercice				
- Actés	47.293.689,21	3.681.681,26	2.188.919,18	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	10.741.651,46	0,00	0,00	0,00
- Constitutions	0,00	0,00	0,00	0,00
- Reprises	0,00	0,00	500.000,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	-118.263,12	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	743.172.074,91	5.283.717,61	49.816.998,73	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	712.661.459,43	157.683.103,95	46.582.772,93	41.180.426,36

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts: (rubrique 280/2/4)	74.150.523,29
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.398.515,97
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	-247.992,68
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	0,00
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	0,00
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	30.181.762,81
• Montant au terme de l'exercice précédent	15.409.788,75
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	29.342.068,61
- Remboursements	-14.570.094,55

VIII. SITUATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 37 millions d'EURO pour 140.000 parts sociales	37.000.000,00
--	----------------------

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	157.240.275,10
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16)	12.268.688,73
	144.971.586,37

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	103.001.589,88
• Durée résiduelle d'un an au plus	21.551.347,78
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	14.738.712,87
- Dettes de location-financement et assimilés	6.812.634,91
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus	72.050.242,10
- Établissements de crédit	56.600.000,00
- Autres dettes	743.160,81
- Dettes de location-financement et assimilés	14.707.081,29
• Durée résiduelle de plus de cinq ans	9.400.000,00
- Établissements de crédit	9.400.000,00
- Autres dettes	0,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	80.738.712,86
• Dettes à plus d'un an	
- Établissements de crédit	66.000.000,00
• Dettes à un an au plus	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	14.738.712,86
Dettes fiscales, salariales et sociales	94.629.907,74
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	12.503.518,99
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de Sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	82.126.388,75

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	46.252.169,49
Charges à payer	0,00
Intérêts courus non échus	1.025.350,52
Produits à reporter - SEB Lease	11.087.342,92
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	17.878,75
Recettes du trafic encaissées d'avance	34.121.597,30
Écart de conversion en US dollars	0,00

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2014	7.625
- Ouvriers	5.424
- Employés	2.003
- Personnel de direction	198
Total des charges de rémunérations	507.805.192,54
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-25.328.329,17
Charges de rémunérations totales nettes	482.476.863,37
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation	426.100.594,11
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'Administration régionale	9.488.844,68
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité	24.585.331,95
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators	1.068.118,07
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement	19.046.854,13
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers	2.187.120,43
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00

VENTILATION DES CHARGES ENTRE ACTIFS ET NON-ACTIFS

• Charges relatives au personnel actif	425.100.913,95
Rémunérations payées pendant l'année	304.917.651,15
Charges sociales de caractère légal (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 23.698.785,27 €)	99.615.922,09
- cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- charges des accidents du travail;	
- salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- intervention de la société dans le prix d'abonnements S.N.C.B.;	
- indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- indemnités compensatoires de préavis;	
- frais d'entretien des vêtements de travail.	

Le total des charges sociales de caractère légal représente 32,67% des rémunérations.

Autres avantages conventionnels accordés au personnel	20.567.340,71
- masse d'habillement	1.088.594,81
- secours en cas de maladie	2.844.662,14
- tickets-restaurants	9.367.160,49
- assurance hospitalisation	3.316.925,06
- service social	2.604.594,99
- primes diverses	559.976,64
- allocation au fonds syndical	1.042.559,50
- allocation d'attente réduite à charge de l'O.N.Em.	-257.132,92

Ces avantages extra-légaux représentent 6,69% des rémunérations.

• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiant du système de départ anticipé)	57.375.949,42
- cotisation ONSS spéciale en matière de pension complémentaire (8,86%)	997,38
- indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage	19.177.997,14
- allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins	590.832,73
- primes annuelles d'assurances groupe Assubel, Ethias	37.606.122,17
- pensions pour maladie	0,00

L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 18,66% des rémunérations.

Réductions de valeur	3.358.444,15
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	120.675,02
- Reprises	0,00
Créances commerciales	
- Dotations	4.829.971,18
- Reprises	-2.352.567,46
Provisions pour risques et charges	26.150.478,06
- Dotations	48.835.973,04
- Utilisations et reprises	-22.685.494,98
Autres charges d'exploitation	6.170.674,56
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	981.301,57
- Autres charges	5.189.372,99

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers	145.151.004,16
- Subsidés en capital	141.022.990,01
- Subsidés en intérêts	3.531.094,92
- Solde dotation globalisée	0,00
- Autres produits financiers	596.919,23
Réductions de valeurs sur actifs circulants	-314.947,64
- Dotations	19.251,54
- Reprises	-334.199,18

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	146.992,08
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	74.020.101,89
- par l'entreprise	47.466.903,71
Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	66.579.156,00
- précompte mobilier	53.769,67

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements	
- engagements d'acquisition	471.670.316,81
- engagement et recours liés aux produits dérivés	919.009,59
- cautions reçues de tiers	35.104.486,24
- cautionnements donnés pour notre compte	2.367.334,65
- créanciers de loyers et redevances	1.715.104,71
- engagements de la Région	37.976.107,32
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	445.865,00

Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droits. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droits. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux aux fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

Cette assurance groupe intègre également depuis 2012 tous les pensionnés d'avant 1994 et leurs ayant droits, à concurrence de la valeur de leurs promesses de rente jusqu'à leur décès.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2014 à 233.973.993 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

Certains membres du personnel détachés à Bruxelles Mobilité - l'Administration de l'équipement et des déplacements (A.E.D.) ne bénéficient pas de l'allocation complémentaire citée ci-dessus mais d'une autre forme d'assurance groupe conclue avec Assubel ayant pour objet de garantir à chaque participant en vie à l'âge de la retraite un capital destiné à lui constituer une rente viagère et à son décès, s'il survient avant l'âge de la retraite, un capital à liquider aux ayants droit.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en oeuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Le droit d'usage de logiciels repris sous cette rubrique est amorti à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat de financement représentant la reconstitution en capital de la valeur du logiciel.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi qu'en créances et cautionnements en numéraire, les sommes déposées à titre de garanties.

Immobilisations corporelles

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Durée de vie	% / an
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations - transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20

Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés / A500	1 an	100
- UNBW Bus A300 Diesel	2 ans	50,0
- UNBW Bus A300 Gaz	1 an	100
- UNBW Bus Jonckheere	5 ans	20,0
- UNBW Midibus A308	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie \geq 6 ans	6 ans	16,6
- Transformations d'une durée de vie < 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus handicapés		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie \geq 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneu		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie \geq 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles		
- Acquisitions	5 ans	20
Matériel ferré déposé en leasing		
- Acquisitions	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'oeuvre simple, à savoir les mètres courants.

A chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recommandation.

L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations.

Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement.

Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génère individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en <3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Cette provision de 9.198.091,76 EUR couvre le coût probable des déménagements liés aux regroupements des ateliers de la direction technique du Matériel roulant sur le site de Haren, ainsi que les frais de déménagements de l'AED vers le nouveau siège social.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 12.268.688,73 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2015 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer et jours de garde

Une provision de 12.430.588,58 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés et des jours de garde non payés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 116.251.702,58 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2014, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 7.091.203,45 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale.

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Les grandes révisions des rames de métro sont amorties sur 8 années à partir du 01.01.2014, dont l'impact comptable est de 3.297.748,19 €.

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIFS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 328.03

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1. Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	6.413,08	5.915,42	497,67
Temps partiel	1.042,17	879,00	163,17
Total en équivalents temps plein (ETP)	7.100,65	6.499,25	601,40
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	11.095.492,50	10.091.441,38	1.004.051,12
Temps partiel	1.329.380,04	1.209.082,04	120.298,00
Total	12.424.872,54	11.300.523,42	1.124.349,12
Frais de personnel			
Temps plein	438.558.383,11	398.872.444,18	39.685.938,93
Temps partiel	52.544.829,43	47.789.953,06	4.754.876,37
Total	491.103.212,54	446.662.397,24	44.440.815,30
Montant des avantages accordés en sus du salaire	9.630.972,45	8.759.448,39	871.524,06
2. Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	6.830,99	6.264,55	566,44
Nombre d'heures effectivement prestées	11.979.019,72	10.940.438,71	1.038.581,01
Frais de personnel	458.761.951,55	418.987.290,35	39.774.661,20
Montant des avantages accordés en sus du salaire	9.324.383,53	8.515.959,48	808.424,05
3. À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs	6.614	1.011	7.281,5
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	6.495	1.009	7.160,8
- Contrat à durée déterminée	116	2	120,7
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
- Contrat de remplacement			
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	6084	850	6.651,6
- de niveau primaire	515	9	520,2
- de niveau secondaire	5.085	830	5.640,6
- de niveau supérieur non universitaire	276	4	277,5
- de niveau supérieur universitaire	208	7	213,3
- Femmes	530	161	630,0
- de niveau primaire	54	2	54,3
- de niveau secondaire	326	139	412,8
- de niveau supérieur non universitaire	102	13	110,4
- de niveau supérieur universitaire	48	7	52,5
• Par catégorie professionnel			
- Personnel de direction	188	10	193,3
- Employés	1.676	327	1.901,5
- Ouvriers	4.750	674	5.186,7
- Autres			

B. PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	27	0
Nombre effectif d'heures prestées	63.102,10	0
Frais pour l'entreprise	1.501.983,97	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	846	7	851,0
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	721	5	724,6
- Contrat à durée déterminée	125	2	126,0
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	328	151	431,85
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	259	150	362,30
- Contrat à durée déterminée	69	1	70,00
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,00
- Contrat de remplacement	0	0	0,00
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	23	7	27,10
- Chômage avec complément d'entreprise	56	120	138,80
- Licenciement	68	7	72,27
- Autre motif	181	17	193,70
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,00

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Code	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5.478	5811	443
Nombre d'heures de formation suivies	301.150,30	5812	24.353,70
Coût net pour l'entreprise	13.044.246,72	5813	1.054.874,28
- dont coût brut directement lié aux formations	13.044.246,72	58131	1.054.874,28
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0,00	58132	0,00
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0,00	58133	0,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	0,00	5833	0,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	0,00	5853	0,00

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA STIB SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la STIB pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à **2.159.760.952,57 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **671.601,10 EUR**.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Collège de commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du collège des commissaires. En procédant à cette évaluation des risques, le collège des commissaires prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la STIB au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe relatif à d'autres points

Vu les exigences multiples avec lesquelles la société est confrontée, l'organe de gestion doit poursuivre le développement du système de contrôle interne et améliorer l'identification des risques et les mesures de gestion mises en place pour mieux maîtriser les incertitudes liées aux risques identifiés. Dans le même esprit, l'organisation administrative mise en place pour établir le reporting financier n'est pas centralisée dans un système de gestion intégré mais trouve sa source au travers d'instructions sur des sujets divers.

Nous recommandons l'amélioration et la centralisation de la politique de gestion des risques de fraude.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas été soumis à des contrôles par les autorités compétentes. Nous attirons votre attention sur l'incertitude quant à la continuité des flux de subsides à un niveau adéquat.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et le contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique à l'exception que tous les engagements hors bilan ne font pas l'objet d'une comptabilisation en compte d'ordre.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 27 avril 2015

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES,

CABINET RSM, représenté par

Vinciane Maricq
Réviser d'entreprises

Jean-François Nobels
Réviser d'entreprises

CABINET MAZARS, représenté par

Philippe Gossart
Réviser d'entreprises

Lieven Acke
Réviser d'entreprises

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS 26 MAI 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-réviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 31 mars 2015.

Ph. BARETTE

W. STOEFS





RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires
et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

Principe de consolidation

L'ordonnance du 19 avril 2007 - avec prise d'effet au 31 mars 2007 - portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo » ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 109 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

Périmètre et méthodes de consolidation

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 1000 Bruxelles - Belgique 0889.267.195	293.666	99,99 %	31/12/2013	80.948.595	1.424.587
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 1000 Bruxelles - Belgique 0413.393.907	200	8,00 %	31/12/2013	6.259.447	-3.149.831
OPTIMOBIL SA Rue Theresienne 7 A 1000 Bruxelles - Belgique 0479.561.664	495	49,50 %	31/12/2013	484.290	148.440
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 1000 Bruxelles - Belgique 0822.658.483	200	25,00 %	31/12/2013	88.017	7.580
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 - 23 92130 Issy Les Moulineaux France	96	4,80 %	31/12/2013	2.068.825	617.779

Méthode de consolidation

Sociétés contrôlées

La STIB détient:

- 99,99% des parts de capital de Citeo;
De ce fait, elle contrôle cette société.

La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur en cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2013.

Commentaires sur les comptes annuels

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître un bénéfice de 2.336.338,41 EUR dont la part de la STIB est de 2.336.332,74 EUR.

Autres informations

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 119, 1° à 5° du Code des sociétés), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 96 du Code des sociétés, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2014 de la STIB. Des écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2015.

L'Administrateur-directeur général,
Brieuc DE MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS

Bilan consolidé au 31 décembre 2014 o Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS	2014	2013
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00
III. ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.677.724.520,43	1.604.839.048,09
A. Terrains et constructions	552.767.561,37	530.400.402,10
B. Installations, machines et outillages	166.849.196,39	145.913.620,14
C. Mobilier et matériel roulant	712.661.459,43	679.775.607,79
D. Location-financement et droits similaires	157.683.103,95	124.234.749,96
E. Autres immobilisations corporelles	46.582.772,93	48.322.400,98
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	41.180.426,36	76.192.267,12
V. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	87.316.689,26	75.614.680,67
A. Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B. Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C. Autres entreprises		
1. Participations, actions et parts	734.023,29	982.015,97
2. Créances	86.582.665,97	74.632.664,70
ACTIFS CIRCULANTS		
VI. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.686.163,25	1.884.068,93
B. Autres créances	1.686.163,25	1.884.068,93
VII. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	28.978.884,20	27.207.170,66
A. Stocks		
1. Approvisionnements	27.698.395,25	25.370.055,73
2. En-cours de fabrication	1.280.488,95	1.837.114,93
B. Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VIII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	322.861.859,36	257.469.765,71
A. Créances commerciales	18.570.100,89	22.485.906,45
B. Autres créances	304.291.758,47	234.983.859,26
IX. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	25.212.406,77	0,00
B. Autres placements	25.212.406,77	0,00
X. VALEURS DISPONIBLES	7.022.843,65	27.498.897,48
XI. COMPTES DE RÉGULARISATION	18.156.519,79	19.755.246,88
TOTAL DE L'ACTIF	2.168.959.886,71	2.014.268.878,42

Bilan consolidé au 31 décembre 2014 o Passif

CAPITAUX PROPRES		2014	2013
I. CAPITAL		37.000.000,00	37.000.000,00
A. Capital souscrit		37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		54.684.836,15	52.348.503,41
A. Réserve légale		11.041.653,26	11.041.653,26
D. Réserves disponibles :			
• Fonds d'investissement		41.413.084,22	40.741.488,79
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses		127.297,54	127.297,54
• Autres réserves disponibles		2.102.801,13	438.063,82
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS		0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION		0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL		1.566.967.405,71	1.458.212.044,11
INTÉRÊTS DE TIERS			
VIII. INTÉRÊTS DE TIERS		278,06	272,39
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		157.240.275,10	131.089.797,04
A. Prévisions, licenciements conventionnels et autres départs		116.317.794,34	88.060.633,81
B. Charges		0,00	0,00
C. Risques et charges pour regroupement des ateliers et des services administratifs		9.132.000,00	7.326.000,00
D. Autres risques et charges			
• Provision pour sinistres à régler aux tiers		12.268.688,73	11.674.941,68
• Provision heures à récupérer		12.430.588,58	10.584.047,50
• Provision pour litiges en cours		5.157.841,05	11.547.895,25
• Provision pour litige social		1.159.497,13	1.686.278,80
• Autres provisions		773.865,27	210.000,00
DETTES			
X. DETTES À PLUS D'UN AN		81.450.242,10	97.257.247,78
A. Dettes financières			
3. Dettes de location-financement et assimilés		14.707.081,29	14.933.668,82
4. Établissements de crédit		66.000.000,00	80.738.712,87
C. Acomptes reçus sur commande			
D. Autres dettes		743.160,81	1.584.866,09
XII. DETTES À UN AN AU PLUS		225.364.680,10	195.218.237,09
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		21.551.347,78	19.983.310,18
B. Dettes financières - Établissements de crédit			
C. Dettes commerciales - Fournisseurs		103.868.665,61	95.244.398,93
D. Acomptes reçus		23.158,00	15.657,09
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		94.629.907,74	75.123.510,36
F. Autres dettes		5.291.600,97	4.851.360,53
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION		46.252.169,49	43.142.776,60
TOTAL DU PASSIF		2.168.959.886,71	2.014.268.878,42

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2014 o Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
Frais de restructuration	0,00
Amortissement	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
Droits d'usage de logiciels appartenant à des tiers	0,00
Amortissement	0,00
III. ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.677.724.520,43
A. Terrains et constructions	552.767.561,37
B. Installations, machines et outillage	166.849.196,39
C. Mobilier, matériel roulant et pièces réparables (UNBW)	712.661.459,43
D. Location-financement et droits similaires	157.683.103,95
E. Autres immobilisations corporelles	46.582.772,93
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	41.180.426,36
V. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	87.316.689,26
A. Sociétés mises en équivalence	0,00
B. Entreprises avec un lien de participation	0,00
C. Autres entreprises	
1. Participations, actions et parts	734.023,29
2. Créances	86.582.665,97

ACTIFS CIRCULANTS

VI. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.686.163,25
B. Autres créances	1.686.163,25
VII. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	28.978.884,20
A. Stocks	28.978.884,20
1. Approvisionnements	27.698.395,25
2. Fabrications et travaux en cours	1.280.488,95
VIII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	322.861.859,36
A. Créances commerciales	18.570.100,89
• Clients	18.554.142,60
• Fournisseurs (débiteurs)	14.926,37
• Factures à établir	435.349,81
• Acomptes versés	0,00
• Créances douteuses	-434.317,89
B. Autres créances	304.291.758,47
• Personnel	358.332,91
• Créances fiscales et sociales	13.268.621,42
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	0,00
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	273.918.207,63
• Divers	16.746.596,51
IX. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	25.212.406,77
X. VALEURS DISPONIBLES	7.022.843,65
XI. COMPTES DE RÉGULARISATION	18.156.519,79

TOTAL DE L'ACTIF	2.168.959.886,71
-------------------------	-------------------------

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2014 o Passif

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	54.684.836,15
A. Réserve légale	11.041.653,26
D. Réserves disponibles	43.643.182,89
• Fonds d'investissement	41.413.084,22
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
• Autres réserves disponibles	2.102.801,13
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	1.566.967.405,71

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	278,06
--------------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	157.240.275,10
A. Provision pour pensions et autres obligations similaires	116.317.794,34
B. Provision pour charges	0,00
C. Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.132.000,00
D. Autres risques et charges	31.790.480,76
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	12.268.688,73
• Provision pour litiges en cours	12.430.588,58
• Provision pour heures à récupérer	5.157.841,05
• Provision pour litige social	1.159.497,13
• Provision autres	773.865,27

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	81.450.242,10
A. Dettes financières	80.707.081,29
3. Dettes de location-financement et assimilés	14.707.081,29
4. Établissements de crédit: Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	66.000.000,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00
D. Autres dettes	743.160,81
XI. DETTES À UN AN AU PLUS	225.364.680,10
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	21.551.347,78
• Dettes de location-financement mobilier	21.551.347,78
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2014 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	
B. Dettes financières – Établissements de crédit	0,00
C. Dettes commerciales	103.868.665,61
D. Acomptes reçus	23.158,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	94.629.907,74
F. Autres dettes	5.291.600,97
XII. COMPTES DE RÉGULARISATION	46.252.169,49

TOTAL DU PASSIF	2.168.959.886,71
------------------------------	-------------------------

Résultats au 31 décembre 2014 ◦ Charges

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2014	2013
II.	COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	833.037.631,85	767.791.306,22
A.	Approvisionnements et marchandises		
1.	Achats et sous-traitances générales	38.644.015,34	37.421.197,49
2.	Variation des stocks (augmentation –, réduction +)	(2.449.014,54)	(1.841.647,38)
B.	Services et biens divers	118.014.683,62	112.001.857,24
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	507.805.192,54	479.640.510,20
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	136.103.523,53	120.565.426,27
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	2.598.078,74	5.648.183,49
F.	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations –)	26.150.478,06	9.968.739,66
G.	Autres charges d'exploitation	6.170.674,56	4.387.039,25
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (–)	0,00	0,00
I.	Amortissements sur écarts de consolidation positifs	0,00	0,00
RÉSULTATS FINANCIERS			
V.	CHARGES FINANCIÈRES	4.345.474,22	5.334.153,68
A.	Charges des dettes	3.963.108,16	4.417.171,62
B.	Amortissements sur écarts de consolidation positifs	0,00	0,00
C.	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises –)	(314.947,64)	301.219,48
D.	Autres charges financières	697.313,70	615.762,58
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES	620.327,33	15.737.910,11
A.	Amortissement et réductions de valeur exceptionnels	0,00	0,00
B.	Réductions de valeur sur immobilisations financières	0,00	0,00
D.	Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations –)	0,00	0,00
F.	Autres charges exceptionnelles	620.327,33	15.737.910,11
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
X.	IMPÔTS	146.992,08	173.314,27
TOTAL DES CHARGES		838.150.425,48	789.036.684,28

Résultats au 31 décembre 2014 o Produits

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2014	2013
I. VENTES ET PRESTATION		690.489.062,90	657.381.536,27
A. Chiffre d'affaires		266.826.090,04	258.368.776,54
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)		(556.625,98)	(1.295.458,09)
C. Production immobilisée		25.804.376,80	21.837.241,19
D. 1. Autres produits d'exploitation		398.415.222,04	98.134.977,05
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement		0,00	280.335.999,58

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS		148.182.266,15	130.238.875,38
A. Produits des immobilisations financières		1.844.699,87	1.682.301,17
B. Produits des actifs circulants		1.186.459,46	1.165.012,58
C. Autres produits financiers		145.151.106,82	127.391.561,63

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS		1.815.434,84	3.100.843,80
A. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		500.000,00	500.000,00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		0,00	45.370,06
C. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés		2.007,32	0,00
D. Autres produits exceptionnels		1.313.427,52	2.555.473,74

TOTAL DES PRODUITS	840.486.763,89	790.721.255,45
---------------------------	-----------------------	-----------------------

BÉNÉFICE CONSOLIDÉ

XII. BÉNÉFICE CONSOLIDÉ		2.336.338,41	1.684.571,17
A. Part de tiers		5,67	4,85
B. Part du groupe		2.336.332,74	1.684.566,32

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2014

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au 31 déc. 2011	Remboursement au cours de l'année 2013	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2013	Remboursement au cours de l'année 2013	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2013	Montant à rembourser à partir du 01/01/2014 jusqu'au 31/12/2017	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	9.444.743,07	4.586.030,21	4.858.712,86	4.858.712,86	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	9.800.000,00	1.400.000,00	8.400.000,00	1.400.000,00	7.000.000,00	5.600.000,00	1.400.000,00
2006	58.320.000,00	12.960.000,00	6.480.000,00	6.480.000,00	6.480.000,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	20.000.000,00	2.000.000,00	18.000.000,00	2.000.000,00	16.000.000,00	8.000.000,00	8.000.000,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	816.054.912,57	95.204.743,07	14.466.030,21	80.738.712,86	14.738.712,86	66.000.000,00	56.600.000,00	9.400.000,00

CAPACITÉS D'EMPRUNTS DISPONIBLES AVEC OCTROI DE LA GARANTIE RÉGIONALE

2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	816.054.912,57	95.204.743,07	14.466.030,21	80.738.712,86	14.738.712,86	66.000.000,00	56.600.000,00	9.400.000,00
--------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	9.814.152,39	1.242.406,57	1.010.654.419,92	360.784.892,43
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	11.814.998,85	8.634,68
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	82.407.663,16	48.831.750,39
• Au terme de l'exercice	9.814.152,39	1.242.406,57	1.081.247.084,23	409.608.008,14
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	9.814.152,39	1.242.406,57	480.254.017,82	214.871.272,29
• Mutations de l'exercice				
- Actés	0,00	0,00	55.161.322,86	27.777.911,02
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	6.935.817,82	8.634,68
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	118.263,12
• Au terme de l'exercice	9.814.152,39	1.242.406,57	528.479.522,86	242.758.811,75
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0,00	0,00	552.767.561,37	166.849.196,39

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.386.513.908,07	125.836.786,31	96.450.480,53	76.192.267,12
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	867.323,10	0,00	0,00	212.500.853,80
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	10.741.651,46	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	79.193.954,63	37.130.035,25	-50.708,87	-247.512.694,56
• Au terme de l'exercice	1.455.833.534,34	162.966.821,56	96.399.771,66	41.180.426,36
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	706.738.300,28	1.602.036,35	48.128.079,55	0,00
• Mutations de l'exercice				
- Actés	47.293.689,21	3.681.681,26	2.188.919,18	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	10.741.651,46	0,00	0,00	0,00
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	500.000,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	-118.263,12	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	743.172.074,91	5.283.717,61	49.816.998,73	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	712.661.459,43	157.683.103,95	46.582.772,93	41.180.426,36

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA STIB SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société STIB pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à **2.168.959.886,71 EUR** et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de **2.336.338,41EUR**.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Collège de commissaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du collège de commissaires. En procédant à cette évaluation des risques, le collège des commissaires prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé de la STIB au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe relatif à d'autres points

Vu les exigences multiples avec lesquelles la société est confrontée, l'organe de gestion doit poursuivre le développement du système de contrôle interne et améliorer l'identification des risques et les mesures de gestion mises en place pour mieux maîtriser les incertitudes liées aux risques identifiés. Dans le même esprit, l'organisation administrative mise en place pour établir le reporting financier n'est pas centralisée dans un système de gestion intégré mais trouve sa source au travers d'instructions sur des sujets divers.

Nous recommandons l'amélioration et la centralisation de la politique de gestion des risques de fraude.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas été soumis à des contrôles par les autorités compétentes. Nous attirons votre attention sur l'incertitude quant à la continuité des flux de subsides à un niveau adéquat.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur comptes annuels:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 27 avril 2015

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES,

CABINET RSM, représenté par

Vinciane Maricq
Réviseur d'entreprises

Jean-François Nobels
Réviseur d'entreprises

CABINET MAZARS, représenté par

Philippe Gossart
Réviseur d'entreprises

Lieven Acke
Réviseur d'entreprises

Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2015.

L'Administrateur-directeur général,
Brieuc de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS

Bruxelles, c'est nous tous

www.stib.be



CHIFFRES CLÉS

7.625 collaborateurs

364,6 millions de voyages

42,06 millions de kilomètres parcourus

4 lignes de métro

19 lignes de tramway

50 lignes d'autobus

11 lignes de nuit



.brussels 
C'EST NOUS TOUS